

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 14 avril 2021

Nombre de membres

en exercice: 38

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle des fêtes de Romeny sur Marne, sous la présidence de Madame Elisabeth CLOBOURSE (Présidente)

Secrétaire de séance:

Jean PLATEAUX

BÉZU LE GUERY : LEFRANC Nicolas

CHARLY SUR MARNE : PLANSON Patricia — FOURRÉ-SANCHEZ Marie — DIDIER Gérard — HOURDRY Francine — RIVAILLER Régis — ARNOULET Martine

CHÉZY SUR MARNE : IDELOT Jérémy

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth

CROUTTES SUR MARNE : ADAM Hubert — BIAUDÉ James

DOMPTIN : LUQUIN Emeric

ESSISES : BERTSCHI Chantal

LA CHAPELLE SUR CHÉZY : LOISEAU Patricia

L'ÉPINE AUX BOIS :

LUCY LE BOCAGE : CAGNET Chantal — VAILLANT Jean-Michel

MARIGNY EN ORXOIS : MARCHAL Philippe — BELLANGER Damien

MONTFAUCON : GOBIN Régis

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier — FRÉCHARD Blandine

NOGENT L'ARTAUD : DUCLOS Dominique — GUILLON Jean-Paul — LE TALLEC Christelle — FOURNAGE Christian

PAVANT : CASSIDE Olivier — PITTON-TERRIEN Michel

ROMENY SUR MARNE : BOURGEOIS Pierre

SAULCHERY : PITTANA Stéphane

VENDIÈRES :

VEUILLY LA POTERIE : REGARD Elisabeth — FOYART Nicole

VIELS-MAISONS : LEMOINE Alexandre — MARY Brigitte

VILLIERS SAINT DENIS : PLATEAUX Jean — BOUCHÉ Sylvie

Représentés: BÉREAUX Jean-Claude par IDELOT Jérémy, RIBOULOT Marie-Christine par CLOBOURSE Elisabeth, HENNEQUIN Sylviane par DUCLOS Dominique, ALBY Christian par MARY Brigitte

Excusés: : GUYON Philippe, ANDRIEU Marlène, TRÉHEL Christian, PIERRE Nathalie, CECCALDI François, VERLAGUET Christian

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 10/03/2021
- Comptes de gestion 2020 : Budget principal, SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas et SPANC
- Comptes administratifs 2020 : Budget principal, SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas et SPANC
- Cotisations et subventions 2021
- Fixation des tarifs camps ados 2021
- Action sociale pour le personnel

- Etat annuel des indemnités des élus communautaires
- Fixation des 4 taxes
- Affectation des résultats
- Budgets 2021 : Budget principal, SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas et SPANC
- Lancement de l'appel d'offres de fournitures de repas en liaison froide
- Lancement de MAPA en groupement de commande pour les contrôles périodiques et la maintenance des extincteurs
- Création d'un poste en CUI PEC
- Questions diverses
 - * Convention avec la DGFIP

COMPTES DE GESTION 2020 : Budget principal, SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas et SPANC

----) Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile et du SPANC de la Communauté de Communes de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins infirmiers à domicile, du service de portage de repas à domicile et du SPANC de la Communauté de Communes de l'exercice **2020**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de ces budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2020** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : Budget principal, SPED, Maintien à domicile, Service de soins, Portage de repas et SPANC

Madame Arnoulet présente les comptes administratifs.

La Présidente sort pour le vote des comptes administratifs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile et du SPANC de la Communauté de Communes; le conseil communautaire,

1 ° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés		258 863.91	5 748.17		5 748.17	258 863.91
Opérations de l'exercice	2 992 632.09	3 370 469.21	843 652.05	469 327.02	3 836 284.14	3 839 796.23
TOTAUX	2 992 632.09	3 629 333.12	849 400.22	469 327.02	3 842 032.31	4 098 660.14
Résultats de clôture		636 701.03		-380 073.20	0.00	256 627.83
Restes à réaliser			702 531.00	820 671.00	702 531.00	820 671.00
TOTAUX CUMULES	0.00	636 701.03	702 531.00	440 597.80	702 531.00	1 077 298.83
RESULTATS DEFINITIFS		636 701.03	261 933.20			374 767.83

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif SPED						
Résultats reportés		144 924.50		6 708.56	0.00	151 633.06
Opérations de l'exercice	1 765 264.11	1 928 138.99	67 450.99	115 768.31	1 832 715.10	2 043 907.30
TOTAUX	1 765 264.11	2 073 063.49	67 450.99	122 476.87	1 832 715.10	2 195 540.36
Résultats de clôture		307 799.38		55 025.88	0.00	362 825.26
Restes à réaliser			20 663.00	10 375.00	20 663.00	10 375.00
TOTAUX CUMULES	0.00	307 799.38	20 663.00	65 400.88	20 663.00	373 200.26
RESULTATS DEFINITIFS		307 799.38		44 737.88		352 537.26

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif service de soins						
Résultats reportés		1 193.25		7 468.17	0.00	8 661.42
Opérations de l'exercice	548 338.78	567 562.40	919.98	6 887.88	549 258.76	574 450.28
TOTAUX	548 338.78	568 755.65	919.98	14 356.05	549 258.76	583 111.70
Résultats de clôture		20 416.87		13 436.07	0.00	33 852.94
Restes à réaliser					0.00	
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	20 416.87	0.00	13 436.07		33 852.94

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif maintien à domicile						
Résultats reportés			19 400.00		19 400.00	0.00
Opérations de l'exercice	1 285 263.27	1 244 314.97	5 303.30	30 045.80	1 290 566.57	1 274 360.77
TOTAUX	1 285 263.27	1 244 314.97	24 703.30	30 045.80	1 309 966.57	1 274 360.77
Résultats de clôture	40 948.30			5 342.50	40 948.30	5 342.50
Restes à réaliser					0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	40 948.30	0.00	0.00	5 342.50	35 605.80	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif portage de repas						
Résultats reportés		34 783.69		2 862.19		37 645.88
Opérations de l'exercice	112 150.34	126 470.74	0.00	6 968.39		133 439.13
TOTAUX	112 150.34	161 254.43	0.00	9 830.58	0.00	171 085.01
Résultats de clôture		49 104.09		9 830.58	0	58 934.67
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	49 104.09	0.00	9 830.58	0.00	58 934.67
RESULTATS DEFINITIFS		49 104.09		9 830.58		58 934.67

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Compte administratif SPANC						
Résultats reportés	20 411.93			134 350.49	20 411.93	134 350.49
Opérations de l'exercice	36 753.02	39 369.50	84 363.60	95 899.28	121 116.62	135 268.78
TOTAUX	57 164.95	39 369.50	84 363.60	230 249.77	141 528.55	269 619.27
Résultats de clôture	17 795.45			145 886.17	17 795.45	145 886.17
Restes à réaliser			521 049.00	521 049.00		
TOTAUX CUMULES	17 795.45	0.00	521 049.00	666 935.17	538 844.45	666 935.17
RESULTATS DEFINITIFS	17 795.45	0.00		145 886.17		128 090.72

2 ° constate aussi bien pour les comptabilités des budgets annexes précités, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs 2020, la Vice-Présidente annonce les résultats :

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes du SPED, du service de maintien à domicile, du service de soins à domicile, du service de portage de repas à domicile et du SPANC de la Communauté de Communes sont adoptés à l'unanimité.

COTISATIONS ET SUBVENTIONS 2021

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances propose les cotisations et subventions suivantes :

- * Renouvellement adhésion à la Mission Locale : 3.65 €/hab. soit 58 480.30 €
- * Renouvellement à Aisne Initiative pour 0.25 €/hab. soit 4 010.50 €
- * Renouvellement adhésion à l'UCCSA : 7.56 €/hab. soit 121 126.32 €
- * Renouvellement adhésion au CLIC : 0.30 €/hab. soit 4 806.60 €
- * Renouvellement à la Maison du tourisme : 52 479.84 €
- * Renouvellement adhésion à l'USEDA : 1.00 €/hab. soit 15 713.00 €
- * Renouvellement adhésion au syndicat du Petit Morin : 5 462.04 €
- * Renouvellement adhésion au syndicat de l'Ourcq et du Clignon : 902.44 €
- * Renouvellement adhésion au SMAGE des 2 Morin : 1 350.00 €
- * Renouvellement adhésion au conservatoire des espaces naturels des Hauts de France : 1 400.00 €
- * Cotisation à l'ALEC : 0.20 €/hab. soit 3 208.40 €
- * subvention de 350 € à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Viels-Maisons

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la mission locale
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 58 480.30 €

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion à Aisne Initiative.
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 4 010.50 €

VOTANTS : 35 POUR : 34 – CONTRE : 1

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'UCCSA
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 121 126.32 €

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion au CLIC
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 4 806.60 €

VOTANTS : 35 POUR : 32 – CONTRE : 2 - ABSTENTION : 1

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Maison du tourisme
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 52 479.84 €

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'USEDA
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 15 713.00 €.

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion au syndicat du Petit Morin
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 5 462.04 €.

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion au syndicat de l'Ourcq et du Clignon
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 902.44 €

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion au SMAGE des 2 Morin
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 1 350.00 €

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE de renouveler l'adhésion au conservatoire des espaces naturels des Hauts de France
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 d'un montant de 1 400.00 €

VOTANTS : 35 POUR : 33 – CONTRE : 2

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'ALEC
- AUTORISE la Présidente à régler la cotisation pour 2021 pour un montant de 3 208.40 €

VOTANTS : 35 POUR : 35

- DECIDE d'accorder une subvention de 350 € à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Viels-Maisons pour 2021

FIXATION DES TARIFS CAMPS ADOS 2021

Madame Clobourse propose le tarif des camps ados été 2021.

Elle rappelle que le coût des salaires n'est pas intégré dans le coût des camps afin que les tarifs soient plus abordables pour les familles.

Cette année, il est proposé de reconduire 2 séjours à la montagne. Elle précise que les camps ont une durée de 7 jours chacun.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- DE FIXER le tarif des camps été 2021 pour les adolescents à 270 € la semaine de 7 jours et 6 nuits.
- D'APPLIQUER une majoration de 20% sur tous les tarifs pour les familles résidant hors du territoire communautaire

ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL

Monsieur Devron, Vice-Présidente en charge du personnel rappelle que depuis le 1er janvier 2007, toutes les collectivités locales doivent mettre en place de l'action sociale envers le personnel. La Communauté de Communes avait mis en place un colis de Noël d'une valeur de 40 € à chaque agent et des chèques cadeaux d'un montant total de 25 €.

En 2010, à la demande des représentants du personnel au Comité Technique, les élus ont supprimé le colis et l'ont remplacé par des chèques cadeaux à hauteur de 60 € et une carte nommée "Butterfly" d'un montant de 5 €. En 2015, ce montant a été porté à 70 € uniquement en chèques cadeaux.

Les représentants du personnel au Comité Technique ont demandé d'augmenter le montant des chèques cadeaux.

Les Vice-Présidents proposent de les porter à 80 €.

Madame Clobourse propose aux conseillers communautaires de répondre favorablement à la demande des agents et de porter à 80 € le montant des chèques cadeaux qui sont remis en fin d'année.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE dans le cadre de l'action sociale envers le personnel de porter à 80 € de chèques cadeaux accordés à chaque agent à compter de 2021
- DECIDE de proratiser ce montant pour les agents qui arrivent en cours d'année
- AUTORISE la Présidente à commander ces chèques cadeaux

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le tableau est présenté aux conseillers communautaires.

L'état annuel n'étant pas un document qui fait grief, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité comme le stipule la réglementation en vigueur.

FIXATION DES 4 TAXES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances informe les conseillers communautaires qu'il est proposé de ne pas augmenter les 4 taxes pour 2021.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré et voté, le conseil communautaire

- FIXE le taux des 4 taxes de la façon suivante pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation hors résidences principales et locaux vacants : 4.71 %
- Taxes foncières bâties : 3.63 %
- Taxes foncières non bâties : 4.99 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises : 3.25 %

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame Arnoulet, Vice-Présidente en charge des finances rappelle aux conseillers communautaires que la comptabilité publique demande d'affecter les résultats lorsqu'il y a un excédent de fonctionnement et un déficit

d'investissement afin de combler une partie ou la totalité du déficit d'investissement ou lorsqu'il y a un déficit d'investissement du fait d'un reste de déficit lié aux restes à réaliser.

Concernant le service de soins infirmiers à domicile, service sous tutelle de l'ARS et dépendant d'une tarification, il est nécessaire de valider le résultat proposé par l'ARS et d'appliquer l'affectation qui est préconisée par cette dernière. Il est précisé que le résultat est toujours celui de l'année N-2 car ce service est géré sous la nomenclature M22.

Concernant le budget du Maintien à domicile, service sous tutelle du conseil départemental et dépendant d'une tarification, il est nécessaire de valider le résultat proposé par le conseil départemental et d'appliquer l'affectation qui est préconisée par ce dernier. Il est précisé que le résultat est toujours celui de l'année N-2 car ce service est géré sous la nomenclature M22.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement pour les budgets principal, SPED, portage de repas et SPANC

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL une partie de l'excédent (636 701.03 € €), à savoir 374 767.83 € en excédent de fonctionnement (compte 002) du budget 2021 et d'affecter en section d'investissement 261 933.20 € € au compte 1068 du budget 2021.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPED la totalité de l'excédent à savoir 307 799.38 € en excédent de fonctionnement (compte 002) du budget 2021.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE la totalité de l'excédent à savoir 49 104.09 € en excédent de fonctionnement (compte 002) du budget 2021.

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET SPANC la totalité du déficit, à savoir 17 795.45 € en déficit de fonctionnement (compte 002) du budget 2021.

Statuant sur la régularisation des affectations de résultats de fonctionnement 2015 ; 2016 et 2017 pour le budget annexe du MAD, relative au protocole transactionnel du 18 décembre 2018 avec le Conseil Départemental de l'Aisne,

- DECIDE DE REGULARISER L'AFFECTION POUR LE BUDGET ANNEXE DU MAD 2019

* en inscrivant la totalité de la somme des excédents des années 2015 pour un montant de 2 869.37 €, 2016 pour un montant de 27 775.32 € et 2017 pour un montant de 18 221.94 € soit 48 866.63 € en excédent de fonctionnement (compte 002) du budget 2019.

Statuant sur la régularisation de l'affectation des résultats de fonctionnement 2018 pour le budget annexe du MAD 2020 pris par délibération du 04/12/2019, affectation qui était erronée,

- DECIDE DE REGULARISER L'AFFECTION POUR LE BUDGET ANNEXE DU MAD 2020

* en inscrivant la totalité de l'excédent 2018 à savoir 1 163.87 € en réserve de compensation (compte 10686) pour permettre de renforcer le fond de roulement du service.

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2019 pour le budget annexe du MAD 2021,

- DECIDE D'INSCRIRE POUR LE BUDGET ANNEXE DU MAD 2021 la totalité de l'excédent 2019 à savoir 4 188.66 € en réserve de compensation (compte 10686) pour permettre de renforcer le fond de roulement du service.

BUDGETS 2021 : BUDGET PRINCIPAL, SPED, MAINTIEN À DOMICILE, SERVICE DE SOINS, PORTAGE DE REAPS ET SPANC

Madame Arnoulet propose aux conseillers communautaires de voter les budgets suivants : budget principal, SPED, maintien à domicile, soins à domicile, portage de repas et SPANC.

Elle précise que la commission des finances s'est réunie le 06 avril 2020 afin de les étudier.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ENTERINE les budgets primitifs 2021 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budget principal

* Section de fonctionnement 3 292 129.00 €
* Section d'investissement 2 993 111.00 €

Budget annexe du SPED

* Section de fonctionnement 2 124 017.00 €
* Section d'investissement 600 905.00 €

Budget annexe du maintien à domicile

* Section de fonctionnement 1 259 841.00 €
* Section d'investissement 19 189.50 €

Budget annexe du service de soins à domicile

* Section de fonctionnement 558 717.07 €
* Section d'investissement 19 142.07 €

Budget annexe du portage de repas à domicile

* Section de fonctionnement 135 151.00 €
* Section d'investissement 16 531.58 €

Budget annexe du SPANC

* Section de fonctionnement 85 996.00 €
* Section d'investissement 666 936.00 €

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DE FOURNITURES DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Madame Clobourse informe les conseillers communautaires que l'appel d'offres lancé en 2018 concernant la fourniture de repas en liaison froide arrive à son terme au cours du dernier trimestre 2021.

Il est nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres qui s'effectuera dans le cadre d'un appel d'offre européen de fournitures en raison de son montant.

Madame Clobourse fait savoir que la commune de Viels-Maisons a demandé si elle pouvait intégrer le marché dans le cadre d'un groupement de commandes.

Madame Clobourse rappelle aux conseillers communautaires, vu le montant du marché, que pour les collectivités territoriales, en fin de procédure, c'est la commission d'appel d'offres qui attribue le marché au vu d'une proposition de classement des offres réalisée par le pouvoir adjudicateur.

Puis le conseil communautaire prend une délibération uniquement pour autoriser la Présidente à signer le marché. Il n'a pas de pouvoir d'attribution.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- AUTORISE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas pour une durée de trois ans, avec allotissement, défini de la façon suivante : repas pour les enfants de crèche, repas pour les enfants scolarisés et repas pour les personnes âgées

- AUTORISE la mise en œuvre d'une procédure en groupement de commandes avec la commune de Viels-Maisons pour le lot "repas pour les enfants scolarisés"

- AUTORISE la mise en œuvre d'une convention de groupement de commande avec la commune de Viels-Maisons

- AUTORISE la Présidente à mettre en place les différentes formalités

- AUTORISE la présidente à signer tous les documents relatifs à ce marché

LANCEMENT DE MAPA EN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES CONTRÔLES PÉRIODIQUES ET LA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

Madame Clobourse propose de mettre en place un groupement de commandes avec les communes de la Communauté de Communes intéressées pour réaliser un Marché à procédure Adaptée permettant de retenir un prestataire qui réalisera les contrôles périodiques et la maintenance des extincteurs ainsi que des systèmes de sécurité incendie.

Une convention entre les parties déterminera les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Madame Clobourse rappelle que le dernier marché a débuté en 2017 et se termine au 31 12 2021.

8 communes ont participé à ce groupement.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de mettre en place un groupement de commande avec les communes intéressées de la Communauté de Communes pour réaliser un Marché à procédure Adaptée permettant de retenir un prestataire qui réalisera les contrôles périodiques et la maintenance des extincteurs ainsi que des systèmes de sécurité incendie.

- AUTORISE la Présidente à signer la convention avec les communes intéressées et tous les documents relatifs à ce MAPA.

CRÉATION D'UN POSTE EN CUI PEC

Monsieur Devron, Vice-Président en charge du personnel, informe les membres du conseil communautaire que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un

accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La Communauté de Communes décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune (de l'établissement), pour exercer les fonctions de conseiller de prévention et de délégué à la protection des données à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter de la date de recrutement avec possibilité de renouvellement de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut.

Monsieur Devron propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI – PEC pour les fonctions de conseiller de prévention et de délégué à la protection des données à temps complet pour une durée de 1 an.

----) Délibération adoptée à l'unanimité (35 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

- DECIDE de créer 1 poste en CUI - PEC
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.